

Session : 7ème NUMAD

Commission : FAO

Rapporteur : Afrique du Sud

Rédacteurs : Afrique du Sud, Canada, Vietnam, Portugal, Madagascar, Serbie

Parrains : Argentine, Etats-Unis, France, Inde, Italie, Royaume-Uni, Brésil, Mexique, République de Corée, Éthiopie

L'AGRICULTURE FACE AUX GRANDS GROUPES : COMMENT CONCILIER PRODUCTIVITÉ, PROTECTION DES AGRICULTEURS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

L'Assemblée générale,

Touché profondément par les répercussions environnementales et sociales issues du marché agricole moderne et responsable de la surexploitation des terres agricoles, de la déforestation massive, de la baisse de la qualité environnementale autour de ses exploitations, de conditions parfois inhumaines de sa main d'œuvre ouvrière et de la destruction de nombreux écosystèmes régionaux,

Considérant avec inquiétude le pouvoir des Industries Agro-Alimentaires (IAA) dans l'économie, les politiques intensives de développement aux quatre coins du monde; et la perte de terres agricoles dans 22 pays en Afrique (soit 40% de la surface agricole utile de ces États du continent africain) accaparées par des Etats étrangers ou des multinationales,

Insistant sur les catastrophiques conséquences d'un maintien du régime agroalimentaire actuel qui se base encore sur la destruction de certaines terres, la surexploitation de la main d'oeuvre agricole et la mal répartition des productions au niveau international,

Notant avec satisfaction le rôle joué par des programmes comme le Comprehensive African Agriculture Development Programme (CAADP) sur ces problématiques,

1. *Suggère* la création d'un système égalitaire de vente et distribution des biens contrôlé par la communauté internationale sous conditions pour participer au marché libre international. Ce système permettrait le contrôle des ventes et des exploitations des IAA, qui monopolisent de nos jours le marché agroalimentaire;
2. *Invite* les pays à assurer que tous les êtres humains d'ici 2020 auront, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer le nécessaire alimentaire vital, leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active : cet objectif pourrait être atteint grâce à la création d'une section spéciale de l'ONU chargée de mettre en place la clause n°1;

3. *Fait appel* à des inspecteurs internationaux, qui assureront le bien être des petites communautés voisines des grandes productions agricoles, la non nuisance de l'économie locale par ces dernières et le respect de la faune et la flore locale, et propose la réalisation d'études d'impact environnemental pour éviter les conséquences de la déforestation;

4. *Appelle* à une mise en place plus effective d'un fond alimentaire commun, issu de la participation internationale, qui servirait à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les pays subissant une insécurité alimentaire permanente:
 - a. Ce fond alimentaire serait constitué des produits alimentaires non consommés ou/et ayant atteint leur date de péremption,
 - b. Leur redistribution serait organisée par une nouvelle communauté issue de la FAO;

5. *Encourage* la création d'un nouveau conseil spécialisé sur les IAA qui pourrait avoir une voix à l'intérieur de ce conseil, et jugera annuellement l'engagement des IAA autour de l'innovation technologique, la sécurité alimentaire et l'agriculture verte : un rapport serait transmis aux pays concernés;

6. *S'engage* dans la continuité des résolutions précédentes à former, financer et embaucher les agriculteurs desquels ils ont pris la terre pour éviter l'accroissement du taux de chômage local. En cas de non-application, 20% de la production serait destinée aux agriculteurs locaux;

7. *Demande* une prise de conscience à travers des campagnes de sensibilisation - conférences, journées pédagogiques tournées vers la problématique, etc - menées par des représentants de la FAO, de l'origine de la consommation et de leurs difficultés de certains pays en développement (PED) listés par l'ONU.